

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion Vassilis Venizelos et consorts - Opération Vivaldi - changer de partition pour un tourisme 4 saisons !

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 14 janvier 2019 à la Salle Cité, rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mme Carole Dubois, Céline Baux, de MM. Nicolas Croci Torti, Vassilis Venizelos, et de Mme Valérie Schwaar, confirmée dans sa fonction de présidente-rapportrice. MM Yvan Luccarini, Jean-Louis Radice étaient excusés.

Ont également participé à cette séance :

M. Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), Mme Sandra Mordasini, Cheffe de projet Unité économie régionale (SPEI).

M. Cédric Aeschlimann (SGC) a assuré le secrétariat de la commission.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

Le motionnaire rappelle que sa proposition part d'un constat rappelé par une étude récente de l'Université de Genève qu'il y a de moins en moins de neige, en lien avec le réchauffement climatique, impactant fortement la viabilité des stations de montagne. Economiquement, la saison hiver reste la plus intéressante, permettant à ces stations de vivre et de faire fonctionner leurs infrastructures. Différents projets stratégiques comme Alpes vaudoises 2020 permettent de diversifier l'offre touristique. Ainsi CHF 46 mio ont été investis ces dernières années pour pérenniser certaines installations liées au ski. Les investissements ont été moindres dans le Jura.

Il lui semble important d'étudier l'opportunité d'orienter ces investissements vers le tourisme 4 saisons. Si une stratégie territoriale et des outils qui permettent des cofinancements à travers la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) existent, il souhaite donner une impulsion aux projets de ces différentes régions sur le modèle de ce qui se fait au niveau fédéral, comme les projets d'agglomération, l'agriculture, à travers différents fonds. Il propose la création d'un fonds spécifique qui permettrait de soutenir et orienter le tourisme vers les 4 saisons. Il ne s'agit pas de changer la dynamique mais de donner un coup d'accélérateur et d'étendre les démarches initiées dans les Alpes vaudoises aux régions de montagnes qui ont une activité touristique liée à l'enneigement (Jura notamment).

Il indique que les éléments faisant l'objet de la motion sont :

- un programme spécifique et complémentaire aux soutiens inscrits dans la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) en faveur des régions de montagne du canton visant à favoriser la transition vers un tourisme moins dépendant de la neige (tourisme « 4-saisons ») ;
- le lancement par le canton d'appels à projets auprès des régions, des communes et des partenaires locaux concernés ;

- la création d'un fonds spécifique permettant de soutenir des démarches locales ;
- le conditionnement d'un soutien financier du canton à l'établissement d'un projet territorial porté par les partenaires locaux concernés ;
- un règlement indiquant les conditions et modalités d'octroi de ces soutiens.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Pour Monsieur le Conseiller d'Etat, une réflexion sur la dépendance économique en lien avec le réchauffement climatique pour les régions exposées de l'arc jurassien et des Alpes est pertinente. C'est le bon moment pour le faire, en y associant les acteurs. En revanche, cadrer d'emblée les éléments de nature juridique qui doivent être fixés dans un projet de décret ou de loi lui pose problème. Il préconise un postulat, qui définisse la stratégie, et ensuite seulement un outil de concrétisation. Cela serait plus adapté à une stratégie politique qui va engager l'Etat pour une certaine durée et pour une certaine ampleur. En effet, avec un postulat, l'étude permettrait de savoir si l'outil du fonds est pertinent, si l'on doit prévoir des enveloppes financières pluriannuelles, se consacrer seulement au tourisme 4 saisons ou si c'est un volet de diversification économique, et pas uniquement touristique, qui doit être privilégié.

4. DISCUSSION GENERALE

Les députés présents appuient l'idée de la motion :

- Pour l'un, il est important de réfléchir à un projet et d'appuyer les démarches en cours. Le printemps et l'automne sont des saisons de transition et il est important de réfléchir à un projet et d'appuyer les démarches en cours. Venant d'une commune concernée, il estime que cette motion est le pendant du projet Alpes vaudoises 2020. En outre, certaines communes périphériques ont parfois des problèmes financiers. L'économie de ces communes est liée au tourisme et le maintien des emplois en dépend.
- Pour une autre, dont la région de Château d'Oex est directement touchée par les conséquences du réchauffement climatique, les finances communales ne peuvent plus financer des installations coûteuses, tant au niveau de l'investissement que de l'entretien et du fonctionnement. Dans des régions comme la sienne, on constate déjà des pertes financières au niveau des établissements publics, par exemple. Or les communes n'ont parfois plus les moyens de soutenir des projets qui pourraient apporter un tourisme 4 saisons dynamique. Le tourisme actuel dans les régions de moyenne altitude est un tourisme de promeneurs, qui ne dépense que très peu localement. Un soutien financier qui va plus loin que la LADE permettrait d'aider les régions décentrées. L'on ne peut en effet pas vivre que du ski, et l'omniprésence de canons à neige ne représente pas l'avenir de ces régions.

Une autre députée soutient la transformation postulat :

- Habitante la Vallée de Joux, région qui ne vit pas du tourisme, mais de l'industrie, elle estime que des installations et des conditions attractives de sport pourraient inciter les pendulaires à s'installer et ainsi faire vivre les petits commerces, les boulangeries, boucheries, etc. Néanmoins, elle souhaite que les différents besoins selon les régions soient pris en compte et que la motion soit élargie, notamment sur les enjeux d'aménagement du territoire. Convaincue sur le fond de ce texte, elle soutient néanmoins la transformation en postulat.

Pour Monsieur le Conseiller d'Etat, le Grand Conseil devrait, dans un premier temps, valider une stratégie dans le cadre d'un rapport, puis ensuite, un deuxième temps serait consacré aux actions spécifiques.

Or pour plusieurs députés, la motion n'empêche en rien de venir avec une stratégie et des grands principes si nécessaire, puis ensuite avec quelque chose de plus concret. En outre, le Conseil d'Etat peut également présenter un contre-projet proposant une autre formule que celle du fonds. Pour l'heure, il est important que le canton fixe un cadre et définisse une stratégie qui s'applique à l'ensemble du territoire. La majorité souhaite le maintien de la motion pour donner une impulsion forte. Proposition est faite de la modifier pour y introduire la question du volet stratégique et de reformuler certains termes de manière plus souple, afin d'avoir un bon compromis sur la prise en considération partielle.

Amendements au texte de la motion : (ajouts soulignés)

Les signataires de cette motion demandent au Conseil d'Etat de présenter un décret initiant les mesures suivantes :

- un volet stratégique présentant les principes en lien avec l'ensemble des politiques publiques concernées, notamment l'aménagement du territoire.
- *un programme spécifique et complémentaire aux soutiens inscrits dans la LADE en faveur des régions de montagne du canton visant à favoriser la transition vers un tourisme moins dépendant de la neige (tourisme « 4-saisons »);*
- *le lancement par le canton d'appels à projets auprès des régions, des communes et des partenaires locaux concernés;*
- *la création d'un fonds spécifique ou tout autre type de soutien financier permettant de soutenir des démarches locales pour développer le tourisme « 4-saisons » ;*
- *le conditionnement d'un soutien financier du canton à l'établissement d'un projet territorial porté par les partenaires locaux concernés ;*
- *un règlement indiquant les conditions et modalités d'octroi de ces soutiens.*

5. VOTE DE LA COMMISSION

Au vote, la commission accepte la prise en considération partielle de la motion à l'unanimité des membres présents et recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération cette motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat, conformément à la requête de son auteur.

Lausanne, le 4 mars 2019

*La rapportrice :
(Signé) Valérie Schwaar*